



PRÉFET DE LA RÉGION  
GRAND EST



## COMITÉ PARITAIRE EQUILIBRE SYLVO-CYNEGETIQUE Réunion du 5 mai 2017

### Point 3

#### Premier retour sur les CDCFS intervenues au titre de la saison de chasse 2017-2018

—

Depuis la fin d'année 2016, les premières réflexions partenariales engagées par le comité paritaire se sont attachées à définir et délimiter les zones en situation de déséquilibre sylvo-cynégétique en région Grand Est.

Au terme des premières réflexions techniques, le comité paritaire du 9 janvier 2017 et la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) du 13 janvier 2017 ont validé l'identification des zones concernées par un déséquilibre.

Par courrier du 27 janvier 2017, le préfet de région a demandé aux préfets de département de veiller à organiser les débats nécessaires afin de préparer les propositions de plans de chasse 2017-2018 et de définir des mesures à mettre en place dans les zones à enjeux de niveau 1. Dans son courrier, le préfet de région précise que ces mesures pourront s'appuyer sur les réflexions conduites en comité paritaire, visant à établir une « boîte à outils » d'actions opérationnelles susceptibles d'être mobilisées, en sélectionnant les actions les plus adaptées selon la situation particulière des différentes zones à enjeux.

Les différentes commissions et réunions préparatoires aux propositions de plan de chasse sont en cours de réalisation dans les départements. Les CDCFS se tiennent entre la fin avril et la mi-mai, pour les dernières d'entre elles, et permettront de valider les propositions de plans de chasse cervidés pour la prochaine campagne de chasse.

Plusieurs départements ont commencé à échanger sur les actions à mettre en place sur les zones à enjeux, avec comme objectif de définir un plan d'actions adapté à la zone identifiée.

De manière succincte, susceptible d'être développée lors de la présentation en réunion du comité paritaire, les informations transmises à ce jour à la DRAAF font état des **axes de travail** ci-dessous. **Ces éléments sont par ailleurs présentés à titre provisoire pour illustrer les concertations menées à l'échelon départemental, ils pourront être affinés et précisés en liaison avec les DDT d'ici au 5 mai.**

#### **Ardennes :**

Zone à enjeux = UG 1 Pointe ardennaise.

Proposition de fixer les minima à hauteur de 80 % des attributions totales, ces dernières étant augmentées de 15 % sur deux massifs de la zone et de 10 % sur le reste du territoire composant le noyau de population. Volonté affirmée de continuer à augmenter les attributions pour les saisons à venir. Proposition de mise en place d'une pénalité sur les cerfs coiffés en cas de non-respect du minimum.

#### **Aube :**

Zone à enjeux = UG Rumilly-Chaource.

Proposition d'améliorer la connaissance de l'évolution des populations et de leur impact sur les peuplements en croisant diverses mesures pour obtenir une tendance d'évolution. Assurer une meilleure circulation des animaux en limitant les entraves (retrait de clôture). Limiter les effets de réserve en instaurant un jour de chasse commun. Réguler les populations en maintenant les attributions totales, avec baisse des attributions sur les lots où le taux de réalisation est faible et compensation de cette baisse par hausse des attributions sur les lots où le taux de réalisation est supérieur à 80 %.

**Marne :**

Zones à enjeux = Forêt de Vassy et Argonne centre.

La CDCFS du 26 avril 2017 a validé la mise en place des 3 indicateurs de changement écologique (ICE).

**Haute-Marne :**

Zone à enjeux = UG Corgebin.

Proposition de maintenir la pression de chasse où cela s'avère nécessaire. Baisse globale des attributions pour 2017/2018, en les maintenant toutefois à un niveau supérieur à celui des réalisations 2016/2017, avec possibilité de procéder à une seconde réattribution en cours de saison. Organisation d'une troisième sortie « comptage » début décembre 2017 afin de disposer de données quantitatives plus représentatives de l'évolution des populations de cerf.

**Meurthe-et-Moselle :**

Zones à enjeux = UG30 Mondon et UG 27 Donon.

Discussions en cours sur les niveaux d'attributions pour la saison 2017/2018. Proposition de maintenir les attributions à n-1 pour rester cohérent avec les autres départements.

**Meuse :**

Zone à enjeux = Argonne centre (zone interdépartementale)

Cette zone à enjeux a fait l'objet d'un accord en pré-commission entre les forestiers et les chasseurs. Pas de difficulté constaté sur cette UG, qui fait l'objet d'un relevé d'indice de consommation depuis de nombreuses années.

**Moselle :**

Zones à enjeux = Massif de la Canner, Massif d'Hémilly, Massif du Donon et Massif des Vosges du Nord.

Un comité cervidé a été installé en février 2015 en Moselle. Il est notamment composé de 3 groupes de travail « Canner », « Hémilly » et « Donon », afin de définir les différentes mesures à mettre en œuvre pour faciliter le tir de l'espèce cerf sur les 3 massifs identifiés. Le comité se réunit tous les 2 mois. Des mesures ont été mises en place sur ces 3 massifs depuis plusieurs années. Ces mesures sont reconduites d'une saison sur l'autre et complétées d'autres mesures lorsque cela est nécessaire.

Sur le massif de La Canner, possibilité, depuis la saison 2015-2016, de non-attribution de cerfs coiffés pour la saison suivante en cas d'insuffisance d'effort pour accentuer la pression de chasse, constatée après un courrier de rappel aux détenteurs de droit de chasse en cours de saison. Mesure reconduite et complétée en saison 2016-2017 par des mesures plus contraignantes en cas de non-réalisation des minimas de tirs notifiés (ex. battue concertée au cervidé en décembre 2016).

**Bas-Rhin :**

Zones à enjeux = Massif des Vosges du Nord, Donon, Vallée de la Bruche/Val de Villé, forêt de l'illwald.

Discussion sur les niveaux d'attributions pour la campagne 2017/2018, pas encore sur un plan d'actions à mettre en place.

⇒ Massif des Vosges du Nord (GS2 et quelques lots dans le noyau du GS1) : accord entre les parties pour un maintien des minis sur le GS2 et pour une baisse des minis (-17 % / saison 2016/2017) sur le GS1.

⇒ Donon (GS4 et 6 lots du GS3) : accord sur les lots du GS3 pour une augmentation de 9 % des minis (efforts conséquents). Pas encore d'accord trouvé à ce stade en CDCFS pour le GS4, pour lequel les discussions se poursuivent en vue de rechercher un compromis et de consolider une décision.

⇒ Vallée de la Bruche / Val de Villé (GS5 et GS6) : Pas encore d'accord trouvé à ce stade en CDCFS, les discussions se poursuivent en vue de rechercher un compromis et de consolider une décision.

**Haut-Rhin :**

Zones à enjeux : Forêt de l'illwald et Hautes-Vosges.

Pour les zones à enjeux, la CDCFS du 05/04 a validé les propositions d'attributions issues des réunions préparatoires en suivant les orientations proposées (ex. augmentation des attributions mini de 5 animaux pour le GIC 6). La volonté est de continuer à travailler dans la concertation, en mettant en place notamment des constats partagés sur les GIC situés en zone à enjeux (visite de terrain, comptages partagés)

**Vosges :**

Zones à enjeux : Rambervillers/Charmes, Donon et Hautes-Vosges.

La première pré-commission fait encore ressortir à ce stade des points de désaccords sur les secteurs Donon et Rambervillers. Une réunion a eu lieu entre les partenaires (ONF, FDC et DDT) pour aboutir à un engagement mutuel à défendre un objectif et un plan d'action en commun sur le secteur du Donon. Le plan d'action est en cours de validation (CDCFS du 02/05) et fera l'objet d'une phase de communication auprès des responsables de chasse du massif 10a. Un travail technique sera mené pour préciser les mesures du plan d'action dans les prochaines semaines.